

Présents : R Turgis P Roder, JC Legalloudec, Y Berger, JP Travaillé, J Rouault, Christian E., J Guillaume, F Vanetti, P Lebigre. Dominique Renault, Sylvain. D. Fleurence.

Début 19 h 30

Secrétaire : F Vanetti

Propos liminaire de P. Roder qui nous apporte des nouvelles de Michel Demoulin qui a rencontré un problème de santé. Patrice nous donnera des nouvelles régulières. La CTRS lui souhaite un prompt rétablissement.

Validation du compte rendu de la CTRS du 5/07/2023

- Rectification : Nombre de participants au régional de 165 adultes masculins, 12 féminines et 5 jeunes. La recette a été de 364 euros.
- Importance de la décision prise de maintenir le reversement d'1,5 € pour la saison 23/24.
- Coquille sur la date des départementaux (p3) : Il faut lire 2024 au lieu de 2023
- La facture de la reversion devrait arriver bientôt au club organisateur.

Pour information, les factures concernant les cartes 2023 ont été reçues hier dans les départements.

Retour sur le National route 2023

Bon déroulement avec beau parcours. Championnat difficile.

- Résultats IDF : 1 titre féminine (94)
- Podium chez les Féminines pour le 77

Le classement des féminines a été fait sur le scratch par manque de participantes. Cela n'avait pas été compris de toutes les compétitrices. Cela a décalé le podium de la 2^e place à la 3^e pour le 77. L'esprit sportif a été respecté.

Adoption du règlement cyclo-cross 2023-2024

Joseph a repris le règlement des années précédentes. Il est présenté à la CTRS.

- Les catégories sont validées.
- La question des inscriptions en ligne est validée.
 - Il est convenu de bloquer la date des inscriptions en ligne au jeudi soir précédent l'épreuve soit le jeudi 4 janvier 2024. Cela permettra d'avoir une meilleure visibilité sur le nombre d'inscrits et l'organisation du régional pour l'équipe d'organisation.
- Pas de publication anticipée de la liste des engagés.
- L'engagement en ligne est de 8 € pour les adultes et de 5 € pour les jeunes.
- L'engagement sur place reste possible même si nous invitons chacune et chacun à utiliser la plateforme. Le prix est fixé à 12 € pour les adultes et de 8 € pour les jeunes.
- L'ensemble des tarifs est adopté à l'unanimité.

- Le processus en ligne, n'empêche pas la vérification du nombre de courses pour être podiumable.
- C'est le comité organisateur qui inscrit la course sur le calendrier national.
- Le fichier sera extrait le vendredi matin et transmis à Pierre Lebigre.
- Préciser pour les jeunes que l'aide d'un tiers est possible pour le changement de matériel. L'information concernant le changement de matériel est précisée au départ par le directeur de course car cela dépend de l'état du terrain. Il ne doit pas pouvoir y avoir d'interprétation du texte de la CNS. En l'état le règlement présenté reste tel que.
- Suppression de la ligne sur l'autorisation des freins à disque.

Rappel que les VTT sont autorisés au niveau régional mais pas au national. Le plus souvent la partie VTT concerne principalement les jeunes. Conformément au règlement UCI, les coureurs en VTT prendront le départ en fin de grille.

- Pour prétendre au maillot, il faut comptabiliser 3 courses plus le départemental. De plus, la carte cyclo-cross doit être délivrée, au plus tard, le 1er décembre soit 8 jours avant l'épreuve départementale qualificative.

Précisions :

- Les départements ne pouvant organiser l'épreuve départementale sont invités dans les autres départements. Lieu au choix des CTD.
- Toute personne ne participant pas au départemental peut toutefois participer au régional.
- Pour chaque catégorie le titre est en jeu peut importe le nombre de partants à condition toutefois d'être podiumable.
- Le comité qui accueille offre le challenge inter comité.
- Coût d'une réclamation : 85 euros

Présentation et validation du calendrier cyclocross 2023-2024

Prise en compte du support du 77 et rappel que celui-ci est proposé aux autres CTD pour qu'elles inscrivent les courses et avoir une visibilité des dates disponible pour chaque fois que possible éviter d'avoir des courses le même jour en proximité.

Confirmation pour le 94 VC Vincennes qui organise à Créteil. Il faut demander au comité de déposer l'épreuve sur le site national. Préciser les horaires.

Julien propose le lien :

https://docs.google.com/file/d/1jvSoE3ml9vAy9FwKsqjRGfVxVmgDsvF/edit?usp=docslist_api&filetype=msexcel

Lien ouvert pour tous les membres de la CTSR mais en lecture seule pour les coureurs.

Même si nous avons ce fichier partagé, chaque CTD est invité à envoyer son calendrier à Pierre qui le déposera sur le site de l'UFOLEP IDF. Nous sommes en attente du calendrier du 95 actuellement en cours d'élaboration.

La CTRS arrête la proposition du 77 pour que le club de Melun organise le régional en 2024 le dimanche 7 janvier 2024 et cela suite à un accord entre les clubs de la Ferté et de Melun suite au changement de date pour le régional afin d'être en conformité avec la date nationale.

Rappel aux membres de la CTSR: Il est important d'arrêter le plus tôt possible les candidatures et en tout état de cause avant les grandes vacances pour faciliter le placement des dates. L'idéal serait d'avoir un candidat en mai 2024 pour le régional cyclocross 2025.

Ce principe doit être également valable pour le régional route.
24/25 route : en attente des candidatures.

Cas des non licenciés Ufolep d'autres fédérations

Ils sont admis sur les courses UFOLEP a conditions que celles-ci soient ouvertes, (sauf régional) et pris en 1ere caté. Pour un tarif à minima 1/3 de plus du prix de l'engagement pour un licencié UFOLEP. Les non licenciés (aucune fédérations sportives) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions UFOLEP.

Invitation CNS Activité cycliste

Comme chaque année, en début de saison sportive, l'UFOLEP Nationale et la CNS Activités Cyclistes, organisent des visio-conférences **pour vous rencontrer et échanger sur la pratique cycliste dans votre département.**

Vendredi **17 Novembre** à 19h (régions Ile-de-France, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté)

Inscription : <https://35e1o.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/sh/6rqJfgq8dlR6T2Q6CCMRrpHpMjR/REIFRW2fPkQr>

Montée de catégorie

Cyclocross : La CTD 77 demande s'il serait possible de monter au nombre de courses ?

La montée de catégorie à 30 points. En raison du nombre faible de coureurs, il faut beaucoup de courses pour obtenir les 30 points.

La CTRS suggère que le règlement national soit respecté pour éviter les tensions. (Fiche 17 sur les montées de catégorie).

Ainsi, une CTD **pour son département** peut faire un barème des points sans l'imposer aux autres départements. Pour une bonne cohésion, dans une région, il est cependant souhaitable d'adapter le même règlement pour tous.

La CTD peut proposer son organisation à la CTRS pour le proposer aux autres départements.

La CTRS rappelle que la supériorité manifeste est une modalité qui peut être utiliser. C'est la CTD du département du coureur qui procède à la montée sur sollicitation du département du club organisateur de l'épreuve avec un rapport significatif de la supériorité.

Fin de la réunion à 21h 40

Prochaine réunion : 7 octobre **en présentiel**. 9h30 / 13 h 30

Au 121 rue du Parc à Noisy le Sec. Nouveaux locaux de la FOL 93 et de l'UFOLEP 93

Points à traiter :

- Programme de travail de la CTRS pour la saison 2023-2024
- Analyse et bilan de la saison passée.
- Point sur les annulations d'épreuves.